

Motion 1677

pour la prévention des délits des jeunes par l'information

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- le nombre croissant d'actes d'incivilité et de vandalisme perpétrés par des mineurs ;
- la difficulté pour la population de comprendre les aspects juridiques et les implications de certains actes commis par les jeunes ;
- la volonté unanime de placer la prévention avant la répression et l'éducation avant la punition,

invite le Conseil d'Etat

- à préparer un document multilingue à l'intention des parents, des enfants et des adolescents rappelant les dispositions légales dans notre canton ;
- à diffuser ce dépliant aux parents des enfants et adolescents de 10 à 18 ans.